



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 6 décembre 2022
à 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil
- 10.05** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève du mardi 1er novembre 2022.
- 10.06** Prendre acte du procès-verbal et du compte rendu des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

12 – Orientation

- 12.01** Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 37 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01** Déclaration arrondissement allié contre la violence conjugale.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Approuver la convention entre Ville de Montréal - arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et PME MTL Ouest-de-l'Île pour l'année 2022 et octroyer une contribution financière au montant de 4739 \$ à titre de quote-part de l'arrondissement au frais de fonctionnement du commissariat industriel de l'organisme.

- 20.02** Octroyer des subventions au montant maximum de 15 252 \$ pour l'année 2023 aux organismes accrédités conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève.

30 – Administration et finances

- 30.01** D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Genève pour l'année 2023.
- 30.02** Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 31 octobre 2022, en vertu du règlement CA28 0074.
- 30.03** Affecter des surplus de gestion affectés - autres fins (tournoi de golf) d'un montant de 49 198,15 \$, représentant les revenus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement qui a eu lieu le 14 octobre 2022. Autoriser une dépense de 32 120,84 \$ taxes incluses pour payer les dépenses en provenance des surplus de golf. Les profits pour l'année 2022 s'élèvent à 19 867,54 \$.
- 30.04** Dérégation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel pour l'année 2023 en accordant deux journées de gratuité pour la collecte de sang organisée par HÉMA-QUÉBEC.
- 30.05** Accorder une contribution financière totale de 8 500 \$, pour l'année 2022 afin de soutenir l'organisation de la guignolée et autres activités de sécurité alimentaire à plusieurs partenaires de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève. La répartition sera 1 500 \$ pour On Rock, 1 500 \$ Fonds d'aide de l'Ouest de l'île, 2 500 \$ Le refuge des Femmes de l'ouest de l'île et 3 000 \$ Le Club Optimiste.

40 – Réglementation

- 40.01** Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Genève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.
- 40.02** Avis de motion - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des membres de comités (CA28 0080)
- 40.03** Adoption - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Genève (exercice financier 2023)
- 40.04** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Genève, afin d'autoriser le remplacement de trois (3) panneaux en plexiglas sur une enseigne commune sur pylône existant située au croisement du boulevard Jaques-Bizard et le boulevard Chevremont composé du lot 4 295 846 du cadastre du Québec.

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
- 51.02** Statuer sur le renouvellement du mandat au comité consultatif d'urbanisme des deux (2) conseillères d'arrondissement, du renouvellement du mandat de la présidence et le renouvellement du mandat de trois (3) membres citoyens au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme, numéro CA28 0041.
- 51.03** Statuer sur le renouvellement de la nomination de la présidence et des membres du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, numéro CA28 0075.

60 – Information

- 60.01** Dépôt de documents
- 60.02** Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des conseiller-ères d'arrondissement.

65 – Motion des conseillers

- 65.01** Motion demandant à la Ville de Montréal une meilleure autonomie financière pour l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1229452030

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève du mardi 1er novembre 2022

Il est recommandé:

- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 1er novembre 2022.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2022-12-02 11:22

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229452030

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève du mardi 1er novembre 2022

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* , le conseil doit approuver le procès-verbal à la séance ordinaire suivante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er novembre 2022.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renee Paule LORISTON
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2022-11-23



Dossier # : 1229452032

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal et du compte rendu des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est recommandé:

- De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 18 octobre 2022.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2022-12-02 11:22

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229452032

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal et du compte rendu des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance du mardi 18 octobre 2022.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renee Paule LORISTON
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2022-11-23



Dossier # : 1227593028

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 37 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Il est recommandé:

D'approuver les demandes de reconnaissance de trente-sept (37) organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2022-12-02 11:23

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1227593028

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 37 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement s'est doté de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif. Elle a été définie en tenant compte de la mission, de la vision, des valeurs, des principes directeurs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens (DCSLRC), ainsi que des besoins de la population et des nouvelles orientations en matière de loisirs.

Elle vise à instaurer un processus formel de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif qui œuvrent en partenariat avec l'arrondissement. L'objectif ultime consiste à répondre le plus adéquatement possible aux besoins de la population en matière d'offre de service dans les champs d'intervention de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens.

Par la mise en application de sa Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, la DCSLRC de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève vise à uniformiser les pratiques et les modes de gestion liés au statut d'organismes à but non lucratif et à assurer un traitement équitable des demandes pour l'ensemble des organismes œuvrant sur son territoire.

Les organismes ci-dessous ont déposé une demande de reconnaissance auprès de la DCSLRC:

À CŒUR OUVERT - FONDS DE DÉPANNAGE
ABOVAS (Accompagnement Bénévole de l'Ouest)
AJOI - ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE L'ÎLE-BIZARD
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR PIERREFONDS
ASSOCIATION DE RINGUETTEPIERREFONDS/DOLLARD/IB
ASSOCIATION DE SOCCER DE L'ÎLE-BIZARD
ASSOCIATION DE VOLLEY-BALL ÎLE-BIZARD
ASSOCIATION SPORTIVE BON VIEUX TEMPS
BALLE-MOLLE ÎLE-BIZARD

CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTICULTUREL L'AMOUR
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA CAMPAMUSE
CENTRE DES ARTS DE LA SCÈNE PAULINE-JULIEN
CERCLE DE FERMÈRES DE L'ÎLE-BIZARD
CLUB DE BADMINTON LES MOINEAUX DE L'ÎLE
CLUB DE BASEBALL PIERREFONDS
CLUB DE BRIDGE
CLUB DE PATINAGE DES DEUX-RIVES
CLUB DE TENNIS DE L'ÎLE-BIZARD
CLUB LES AMIS DES DEUX RIVES
CLUB OPTIMISTE DE L'ÎLE-BIZARD
COMPLEXE SPORTIF SAINT-RAPHAËL
COURSE À PIED LES TRÂINES SAVATES DE L'ÎLE-BIZARD
ÉCOLE DE SOCCER GENNARO ANGELILLO
FONDATION ART SAVING LIFE#12694
FONDATION DU CENTRE D'HÉBERGEMENT DENIS BENJAMIN VIGER
JARDIN D'ENFANTS LE TOURNESOL DE L'ÎLE-BIZARD
MAISON DES JEUNES
MISSION PROACTION
PATINAGE DE VITESSE DE L'OUEST DE L'ÎLE
PERSPECTIVE COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ MENTALE
REFUGE POUR LES FEMMES DE L'OUEST DE L'ÎLE
RICOCHET (HÉBERGEMENT/HOMES)
RSDO
SOCIÉTÉ PATRIMOINE ET HISTOIRE DE L'ÎLE-BIZARD ET STE-GENEVIÈVE
SYNCMAG
TABLE DE QUARTIER DU NORD-OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

Par cette demande, ces organismes souhaitent conclure des ententes formelles pour l'utilisation de locaux ou de plages horaires dans les installations de l'arrondissement ou encore de se prévaloir de l'entente-cadre CSDM-Ville de Montréal.

Notons que l'arrondissement a également reçu des demandes de reconnaissance pour les organismes suivants:

ASSOCIATION RÉGIONALE DE KIN-BALL MONTRÉAL
CLUB DE GYMNASTIQUE GYMIBIK
CLUB DE TAEKWONDO W.T.F. DE L'ÎLE-BIZARD
GUIDE - TROUPE GUIDE 2E SAINT-RAPHAËL
MEUTE 2E SAINT-RAPHAËL - LOUVETEAUX
MEUTE 2E SAINT-RAPHAËL - LOUVETTES
SCOUTS - TROUPE ÉCLAIREURS 2E SAINT-RAPHAËL
CASTORS DES CHAMPS

Les dossiers étant incomplets pour le moment, ils ne font pas partie des organismes reconnus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 28027 - 1er février 2022 - Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 35 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. (GDD 1227593004)

CA21 28047 - 2 mars 2021 - Approuver les demandes de reconnaissance de vingt-neuf (29)

organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. (GDD 1217593005)

DESCRIPTION

La Politique énonce les principes, les objectifs et les critères qui guident l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève dans le processus de reconnaissance des organismes qui œuvrent sur son territoire. Elle précise également les règles à suivre par ces organismes pour obtenir cette reconnaissance et la maintenir.

Les organismes ci-dessus respectent les conditions de reconnaissance et sont conformes aux critères contenus dans la Politique.

JUSTIFICATION

Pour la DCSLRC, la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif est un instrument essentiel. Son application permet de soutenir des organismes dans leur mission et leurs projets de développement, d'assurer l'équité dans le partage et l'optimisation des ressources, de paramétrer le type de soutien offert et d'assurer aux citoyens une offre de service diversifiée et de qualité desservie par la DCSLRC.

Les organismes respectent les conditions d'admissibilité et sont conformes aux critères contenus dans la Politique. Ces derniers seront tenus de respecter les politiques et la réglementation en vigueur à l'arrondissement. Cette reconnaissance engage aussi l'organisme à adhérer au processus annuel de reddition de comptes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève n'est pas sollicité pour soutenir les organismes financièrement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette reconnaissance, les organismes ne pourront être autorisés à utiliser les installations, les équipements et les terrains de l'arrondissement. Pour les organismes, l'application de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif permet d'offrir un meilleur accompagnement dans leur mission et dans leurs projets de développement. De plus, les organismes bénéficient de soutien professionnel, technique, immobilier et matériel, ce qui favorise le développement d'une offre de service de qualité sur le territoire de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux, dans l'infolettre et sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

a. Envoi d'une lettre officialisant la reconnaissance par l'arrondissement et les modalités de

celles-ci;

b. Envoi du guide de diffusion de l'information et d'utilisation du logo de l'arrondissement;

c. Conclure, pour les organismes sportifs, une entente formelle entre l'organisme et l'arrondissement, précisant les responsabilités de chacun d'ici le début de la saison.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carla KALLOUS
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Geneviève LAPOSTOLLE
Régisseur

Le : 2022-11-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
directeur(trice) - cult,sp,ds (ile bizard-
outremont)



Dossier # : 1227905047

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention entre Ville de Montréal – arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et PME MTL Ouest-de-l'Île pour l'année 2022 et octroyer une contribution financière au montant de 4739 \$ à titre de quote-part de l'arrondissement au frais de fonctionnement du commissariat industriel de l'organisme.

D'approuver la convention entre Ville de Montréal – arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et PME MTL Ouest-de-l'Île pour l'année 2022 et octroyer une contribution financière au montant de 4739 \$ à titre de quote-part de l'arrondissement au frais de fonctionnement du commissariat industriel de l'organisme;

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer la convention au nom de la Ville - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2022-12-02 11:23

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227905047

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention entre Ville de Montréal – arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et PME MTL Ouest-de-l'Île pour l'année 2022 et octroyer une contribution financière au montant de 4739 \$ à titre de quote-part de l'arrondissement au frais de fonctionnement du commissariat industriel de l'organisme.

CONTENU

CONTEXTE

Les arrondissements et villes liées à PME MTL Ouest-de-l'Île incluant l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève doivent verser une contribution financière à cet organisme à but non lucratif (OBNL) afin de le soutenir dans la réalisation de sa mission. Depuis la réforme des Centre locaux de développement (CLD), l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève est désormais rattaché à PME MTL Ouest-de-l'Île en matière de développement économique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

La contribution permet à l'organisme de réaliser le volet 2 de son mandat soit :

- Soutenir les entreprises en offrant un ensemble de services professionnels accessibles aux entrepreneurs privés et d'économie sociale de l'Ouest-de-l'Île;
- Soutenir au démarrage et la croissance des PME, les experts de PME MTL accompagnent les entrepreneurs par leurs conseils en gestion et l'octroi de financement de l'Ouest-de-l'Île;
- Promouvoir l'Ouest-de-l'Île en tant que terre d'accueil des projets d'entreprises et coordonner les activités de prospection de nouveaux investissements;
- Maintenir des contacts réguliers avec des agences de promotion et de prospection de Montréal et du Québec;
- Organiser et diriger les activités de démarchage tant au Québec qu'à l'étranger;
- Participer à l'accueil de missions commerciales visant à rencontrer les investisseurs potentiels;

- Maintenir un contact étroit et régulier avec les directions de l'urbanisme des villes et arrondissements de l'Ouest-de-l'Île.
- Encadrer les industriels dans leurs démarches avec les instances municipales et les locateurs.

JUSTIFICATION

n/a

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contribution 2022 : 4739\$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme administre plusieurs des programmes mis en place par les divers paliers de gouvernement pour aider les entreprises lors de la pandémie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 6 décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens (Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael LEDOUX
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE

Le : 2022-11-23



Dossier # : 1227593027

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des subventions au montant maximum de 15 252\$ pour l'année 2023 aux organismes accrédités conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

IL EST RECOMMANDÉ

- D'octroyer les subventions aux organismes œuvrant dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que recommandé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens pour l'année 2023;
- D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2022-12-02 14:34

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227593027

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des subventions au montant maximum de 15 252\$ pour l'année 2023 aux organismes accrédités conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

CONTENU

CONTEXTE

La mission de l'arrondissement est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale. En ce sens, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens (DCSLRC) s'engage à offrir des services et une expérience de qualité, adaptés aux besoins de la population tout en créant une offre de services innovante encourageant la participation citoyenne. En misant sur l'expertise des acteurs impliqués, la DCSLRC exerce un rôle de leader dans ses champs d'expertise dans le but de contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement des citoyens.

Afin de mettre en oeuvre son offre de service en culture, en sports, en loisirs et en relation avec les citoyens, l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève a développé plusieurs relations de partenariat avec des organismes. Par leur mission, ces organismes contribuent à offrir une programmation de qualité, diversifiée et accessible dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement.

Chaque année, la DCSLRC octroie des subventions aux organismes qui répondent aux différents critères de sa politique de reconnaissance et de soutien des organismes. Suite à l'analyse des dossiers, les subventions s'élèvent à un maximum de 15 252 \$ pour l'année 2023. Nous sommes dans l'attente de documents de la part de trois organismes. Ils sont : Gymibik, Association des aventuriers Baden Powell et Club de Taekwondo. Leur financement est conditionnel à la production des documents manquants. Les montants de Gymibik et le Club de Taekwondo sont les mêmes qu'en 2022 car ils maintiennent leur reconnaissance. Le maximum payable pour l'Association des aventuriers Baden Powell suite à l'évaluation pourra être de 3000\$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 28029 - 1er février 2022 - Octroi des subventions au montant maximum de 15 561\$ pour l'année 2022 aux organismes accrédités conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. (1227593003)

CA21 28050 - 2 mars 2021 - Octroi des subventions au montant de 12 172 \$ pour l'année 2021 aux organismes accrédités par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1217593004)

CA20 28055 - 3 mars 2020 - Octroi des subventions au montant de 13 300 \$ pour l'année 2020 aux organismes accrédités par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1207593003)

GDD 1197593002 - Subventions 2019 aux organismes accrédités

GDD 1182858005 - Subventions 2018 aux organismes accrédités

GDD 1172858005 - Subventions 2017 aux organismes accrédités

GDD 1172858003 - Société du patrimoine au montant de 3 000 \$ - Club de tennis de L'Île-Bizard au montant de 1 500 \$.

DESCRIPTION

Les organismes partenaires de l'arrondissement sont des parties prenantes importantes de l'offre de service municipale en sports et loisirs.

JUSTIFICATION

Voir pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

IMPUTATION:

2408.0010000.301104.07001.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de service en sports et loisirs permet aux participants d'avoir accès à un coût modique à des activités diversifiées et de qualité, dans un cadre sécuritaire, le tout supervisé par du personnel qualifié. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de service.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes partenaires demeurent autonomes dans leurs opérations de communication. Les organismes sont tenus de respecter les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement tel que spécifié dans l'annexe 1 de la politique de reconnaissance.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et
des relations avec les citoyens (Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carla KALLOUS
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-24

Geneviève LAPOSTOLLE
Régisseur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
directeur(trice) - cult,sp,ds (ile bizard-
outremont)



Dossier # : 1229452024

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2023.

Il est recommandé:

- D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2023, lequel est joint au dossier décisionnel.

Les séances du conseil se tiennent à la salle multifonctionnelle située au 500, Montée de l'Église à L'Île-Bizard, à l'exception de la séance du mois de mars qui aura lieu à la résidence Vent de l'Ouest située au 4500, boulevard Jacques-Bizard, à Sainte-Geneviève.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2022-12-02 11:24

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229452024

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Il y a lieu de fixer les dates des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2023 conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance; L'article 17 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le conseil d'arrondissement doit au minimum tenir 10 séances ordinaires par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 28 328 - D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2022;
 CA22 28 048 - De modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mois de mars pour qu'elle se tienne le mardi 8 mars 2022, à 19 h 30.

DESCRIPTION

Les dates retenues pour les séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2023 sont :

Date	Heure	Lieu
JANVIER 2023	RELÂCHE	
7 février 2023	19 h 30	Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard
14 mars 2023	19 h 30	Vent de l'Ouest 4500, boulevard Jacques-Bizard, Sainte-Geneviève
4 avril 2023	19 h 30	Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-

		Bizard
2 mai 2023	19 h 30	Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard
6 juin 2023	19 h 30	Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard
4 juillet 2023	19 h 30	Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard
AOÛT 2023	RELÂCHE	
5 septembre 2023	19 h 30	Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard
3 octobre 2023	19 h 30	Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard
7 novembre 2023	19 h 30	Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard
5 décembre 2023	19 h 30	Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard

Le conseil tiendra 10 séances en 2023. Il fera relâche au mois de janvier et août conformément au règlement CA28 0073.

Les séances se tiennent à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, montée de l'Église, à L'Île-Bizard, à l'exception de la séance du mois de mars qui aura lieu à la résidence Vent de l'Ouest située au 4500, boulevard Jacques-Bizard, à Sainte-Geneviève.

JUSTIFICATION

L'article 2 du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0073) se lit comme suit :

Les séances ordinaires du conseil d'arrondissement ont lieu au moins dix fois par année. Le conseil établit par résolution, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires en fixant le jour, l'heure de début et le lieu de chacune.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le calendrier sera diffusé sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, (RLRQ, c. C-19), un avis public du contenu du calendrier paraîtra sur le site internet de l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renee Paule LORISTON
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2022-11-28



Dossier # : 1229452031

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 31 octobre 2022, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est recommandé:

- De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 31 octobre 2022, en vertu du règlement CA28 0074.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2022-12-02 11:24

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229452031

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 31 octobre 2022, en vertu du règlement CA28 0074.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 31 octobre 2022, en vertu du règlement CA28 0074.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renee Paule LORISTON
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2022-11-23



Dossier # : 1227593024

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter des surplus de gestion affectés - autres fins (tournoi de golf) d'un montant de 49 198,15 \$, représentant les revenus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement qui a eu lieu le 14 octobre 2022. Autoriser une dépense de 32 120,84 \$ t.t.i. pour payer les dépenses en provenance des surplus de golf. Les profits pour l'année 2022 s'élèvent à 19 867,54 \$

Il est recommandé:

D'affecter des surplus de gestion affectés - autres fins (tournoi de golf) d'un montant de 49 198,15 \$, représentant les revenus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement qui a eu lieu le 14 octobre 2022. Autoriser une dépense de 32 120,84 \$ t.t.i. pour payer les dépenses en provenance des surplus de golf. Les profits pour l'année 2022 s'élèvent à 19 867,54 \$

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2022-12-02 11:25

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227593024

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter des surplus de gestion affectés - autres fins (tournoi de golf) d'un montant de 49 198,15 \$, représentant les revenus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement qui a eu lieu le 14 octobre 2022. Autoriser une dépense de 32 120,84 \$ t.t.i. pour payer les dépenses en provenance des surplus de golf. Les profits pour l'année 2022 s'élèvent à 19 867,54 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement, qui a eu lieu le vendredi 14 octobre 2022 au Club de golf Royal Montréal, a engendré une recette de 49 198,15 \$ et des dépenses au montant de 32 120,84 \$, taxes incluses. Les profits pour l'année 2022 s'élèvent à 19 867,54 \$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 28327 - 7 décembre 2021 - Affecter des surplus de gestion affectés - autres fins (tournoi de golf) d'un montant de 23 840 \$, représentant les revenus du tournoi de golf du maire qui a eu lieu le 29 septembre 2021. Autoriser une dépense de 12 469,99 \$ t.t.i. pour payer les dépenses en provenance des surplus de golf. (GDD 1217593028)

CA20 28295 - 1 décembre 2020 - Affecter des surplus de gestion affectés - autres fins (tournoi de golf) d'un montant de 19 400 \$, représentant les revenus du tournoi de golf du maire qui a eu lieu le 28 septembre 2020. Autoriser une dépense de 6075,86 \$ t.t.i. pour payer les dépenses et affecter 5548,07 \$ au net en provenance des surplus de golf. (GDD 1207593024)

CA19 28346 - 3 décembre 2019 - Affecter un montant de 14 245,51 \$ net (après ristourne) en provenance des surplus du golf pour le paiement des dépenses reliées à l'organisation du tournoi de golf du maire qui a eu lieu le 4 octobre 2019. (GDD 1197593014)

GDD 1184894004

GDD 1162858009

GDD 1172858026

DESCRIPTION

Rembourser les dépenses reliées à l'organisation du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement, qui a eu lieu le 14 octobre 2022 au Club de golf Royal Montréal, en provenance des surplus de golf.

JUSTIFICATION

Voir pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le revenu généré par le tournoi s'est élevé au montant de 49 198,15 \$.

La dépense est détaillée comme suit:

Montant brut	27 937,24 \$
Crédit autorisé après ristourne	29 330,61 \$
Total incluant taxes	32 120,84 \$

Les profits nets du tournoi de 19 867,54 \$ **seront enregistrés au compte budgétaire suivant:**

2408.0000000.000000.00000.31025.000000.0000.000000.013020.00000.00000

MONTREAL 2030

Les projets réalisés dans le cadre de ce projet contribuent à consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, parce qu'il n'y a pas d'impact sur les émissions de gaz à effet de serre et sur l'équité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens (Louise FRÉCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carla KALLOUS
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Marika MERCURE
Régisseur

Le : 2022-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
directeur(trice) - cult,sp,ds (ile bizard-
outremont)



Dossier # : 1227593026

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel pour l'année 2023 en accordant deux journées de gratuité pour la collecte de sang organisée par HÉMA-QUÉBEC.

Il est recommandé`
de déroger à la grille de tarification et autoriser une gratuité à Héma-Québec pour l'utilisation de la salle Boileau du Centre socioculturel, dans le cadre de la collecte de sang du lundi 27 février 2023 et du mercredi 1er novembre 2023.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2022-12-02 11:25

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227593026

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel pour l'année 2023 en accordant deux journées de gratuité pour la collecte de sang organisée par HÉMA-QUÉBEC.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens a reçu une demande de gratuité de salle de Madame France Boutin, conseillère en organisation de collectes, HÉMA-QUÉBEC pour le lundi 27 février 2023 et le mercredi 1er novembre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 28241 - 7 septembre 2021 - Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel en accordant une gratuité pour la collecte de sang organisée par HÉMA-QUÉBEC. (GDD 1217593025)
 CA21 28030 - 2 février 2021 - Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel en accordant une gratuité pour les collectes de sang organisées par HÉMA-QUÉBEC. (GDD 1217593002)
 CA20 28027 - 4 février 2020 - Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel en accordant une gratuité pour les collectes de sang organisées par HÉMA-QUÉBEC. (GDD 1197593019)
 GDD 1195356004
 GDD 1172858023

DESCRIPTION

L'organisation de collecte de sang ne vise qu'un but, assurer aux hôpitaux québécois un approvisionnement en produits sanguins de qualité en quantité répondant aux besoins de la population. De plus, l'approvisionnement dépend de plusieurs facteurs hautement imprévisibles tels le nombre de patients qui seront nouvellement diagnostiqués et ayant besoin de produits sanguins compatibles à leur type que l'on ignore maintenant, le nombre d'accidents, etc. vs les résultats des collectes par type de produits d'où la grande importance de collecte d'ajustement ou dite de groupe en demande.
 Le calendrier des collectes de sang est en perpétuel mouvement de façon à répondre aux besoins tout en périssant le moins possible les précieux produits sanguins d'où des demandes peu prévisibles d'ajout ou d'annulation à court délai.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût de deux (2) journées: La valeur pour le volet est de 1913,18 \$ sans le volet service (12 h à 20 h).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une gratuité de locaux pour une collecte de sang.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carla KALLOUS

ENDOSSÉ PAR

Geneviève LAPOSTOLLE

Le : 2022-11-14

Adjointe de direction

Régisseur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
directeur(trice) - cult,sp,ds (île bizard-
outremont)



Dossier # : 1227593029

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totale de 8 500 \$, pour l'année 2022, afin de soutenir l'organisation de la guignolée et autres activités de sécurité alimentaire à plusieurs partenaires de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. La répartition sera 1 500\$ pour On Rock, 1 500\$ Fonds d'aide de l'Ouest de l'île, 2 500\$ Le refuge des Femmes de l'ouest de l'île et 3 000 \$ Le Club Optimiste.

Il est recommandé:

D'accorder une contribution financière totale de 8 500 \$, pour l'année 2022, afin de soutenir l'organisation de la guignolée et autres activités de sécurité alimentaire à plusieurs partenaires de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

La répartition sera la suivante:

On Rock 1500 \$
Fonds d'aide de l'Ouest de l'île 1500 \$
Le refuge des Femmes de l'ouest de l'île 2500 \$
Le Club Optimiste 3000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2022-12-02 11:25

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227593029

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totale de 8 500 \$, pour l'année 2022, afin de soutenir l'organisation de la guignolée et autres activités de sécurité alimentaire à plusieurs partenaires de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. La répartition sera 1 500\$ pour On Rock, 1 500\$ Fonds d'aide de l'Ouest de l'île, 2 500\$ Le refuge des Femmes de l'ouest de l'île et 3 000 \$ Le Club Optimiste.

CONTENU

CONTEXTE

Avec la situation actuelle de la pandémie qui se poursuit et les difficultés qu'elle cause aux organismes désireux de venir en aide aux citoyens vulnérables, le conseil de l'arrondissement à choisi de faire cette année encore, un nouveau versement à plusieurs organismes de l'arrondissement afin de les soutenir dans leurs efforts de joindre les familles les plus vulnérables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 28 330 du 7 décembre 2021 - Accorder une contribution financière totale de 8 500 \$, pour l'année 2021, afin de soutenir l'organisation de la guignolée et autres activités de sécurité alimentaire à plusieurs partenaires de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. (GDD 1217593031)

CA20 28 294 du 1er décembre 2020 - Accorder une contribution financière totale de 10 000\$ afin de soutenir l'organisation de la guignolée et autres activités de sécurité alimentaire à plusieurs partenaires de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. La répartition sera 2 500\$ pour On Rock, 2 500\$ Fonds d'aide de l'Ouest de l'île, 2 500\$ Le refuge des Femmes de l'ouest de l'île et 2 500 \$ Le Club Optimiste. (1207593029)

CA20 28 093 du 7 avril 2020 - Affecter un montant de 5 000 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour aider des organismes du milieu qui offrent un soutien alimentaire aux familles de l'arrondissement éprouvées par la pandémie de la COVID-19 et mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'identifier les organismes pouvant se qualifier pour recevoir cette aide. (1207808003)

DESCRIPTION

Il est recommandé d'affecter un montant de 8500 \$ pour aider ces quatre organismes dans notre secteur qui offrent un soutien alimentaire aux familles de l'arrondissement éprouvées

par la pandémie du Coronavirus COVID-19 et par l'inflation.

1 500 \$ On Rock

2 500 \$ Le refuge des femmes de l'ouest de l'île (# de fournisseur 314213)

3 000 \$ Club optimiste de L'Île-Bizard (# de fournisseur 145983)

1 500 \$ Fonds d'aide de l'ouest de l'île

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier porte sur l'affectation d'un montant de 8 500,00 \$, en provenance du budget de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens,

Direction de la Culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens (IBSG) 8 500,00 \$

Imputation:

Contribution à d'autres organismes

2408.0010000.301104.07001.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000. 8 500,00 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans l'aide de l'arrondissement, les organismes auront de la difficulté à venir en aide aux familles dans le besoin pour la période des fêtes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les organismes enverront une facture, avant le 10 décembre 2022, pour leurs activités de sécurité alimentaire au montant de leurs subventions respectives à la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens pour recevoir le versement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens (Louise FRÉCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carla KALLOUS
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Marika MERCURE
Régisseur

Le : 2022-11-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
directeur(trice) - cult,sp,ds (ile bizard-
outremont)



Dossier # : 1227593023

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

Il est recommandé:

D'autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires pour:

- 1- Le courrier des lutins, le dimanche 4 décembre 2022 sur le territoire de l'arrondissement.
- 2- Hiver-Bizard, le vendredi 3 février et le samedi 4 février 2023 aux parcs Eugène-Dostie et Robert-Sauvé.
- 3- Défi Hivernal, le dimanche 26 février 2023 sur la Montée de L'Église.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2022-12-02 11:26

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1227593023**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser la tenue de cet événement public pour une période temporaire, pour l'événement identifié. Dans le cadre de ces événements, des dérogations de diverses natures sont nécessaires afin de les conformer au Règlement CA28 0064 sur la propreté et les nuisances de l'arrondissement, soit la vente d'objets, l'utilisation d'appareils de cuisson, le bruit, etc. Nous demandons au conseil d'arrondissement d'autoriser les demandes de dérogations ci-dessous.

Il est à noter que les autorisations seront demandées au tiers selon leurs compétences (Service de sécurité incendie de Montréal, Sécurité publique, service ambulancier, etc.).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA22 28164 - 5 juillet 2022 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1227593014)
- CA22 28135 - 7 juin 2022 - Entériner la décision d'autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1227593011);
- CA22 28075 - 5 avril 2022 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et édicter les ordonnances pour la vente d'objets, l'utilisation d'appareils de cuisson et le bruit. (GDD 1227593006);
- CA22 28033 - 1 février 2022 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1227593001);
- CA21 28199 - 6 juillet 2021 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1217593020);
- CA20 28215 - 1er septembre 2020 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1207593020).

DESCRIPTION

Les événements publics présentés dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative.

Événements	Lieux et achalandage prévus	Dates
Le courrier des lutins	Dans plusieurs parcs de l'arrondissement (voir pièce jointe). 500 participants estimés.	Dimanche 4 décembre 2022 entre 10h et 12h30
L'Hiver-Bizard	Parc Eugène-Dostie et Parc Robert-Sauvé. 500 participants estimés.	Vendredi 3 février 2023 entre 18h et 21h et samedi 4 février 2023 entre 12h et 16h
Défi Hivernal 2023 (course des Traînes Savates de L'Île-Bizard)	Montée de L'Église entre les rues Cherrier et Saint-Raphaël. 400 participants estimés.	Dimanche 26 février 2023 entre 8h et 12h

JUSTIFICATION

La présentation d'événements publics dans l'arrondissement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires.

Cette dérogation permettra ainsi d'ajouter des éléments comme la cuisson d'aliments, de la musique et de faire la vente de produits dérivés si applicable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation de l'événement seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 car il permet d'accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours, l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Samuel LAFOND, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carla KALLOUS
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Marika MERCURE
Régisseur

Le : 2022-11-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
directeur(trice) - cult,sp,ds (ile bizard-
outremont)



Dossier # : 1229606013

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des membres de comités (CA28 0080)

Avis de motion est donné par _____ de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement sur le code d'éthique et de déontologie des membres de comité (numéro CA28 0080), lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2022-12-02 11:26

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229606013

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des membres de comités (CA28 0080)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent règlement consiste à définir un code d'éthique et de déontologie pour les membres de comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le projet de règlement vise à :

1. Interdire à un membre d'utiliser ou d'employer les ressources mises à la disposition d'un comité à des fins autres que celles autorisées pour les activités liées à l'exercice de ses fonctions.
2. Interdire à un membre de divulguer, tenter d'utiliser ou de commenter toute information, document ou renseignement obtenu du comité, à moins que cette information ou ce document ait été rendu public par le conseil d'arrondissement.
3. Interdire à un membre de commettre ou de participer à un acte illégal ou frauduleux, dans l'exercice de ses fonctions.
4. Interdire à un membre de solliciter, susciter, accepter ou recevoir directement ou indirectement un avantage, bénéfice ou gratification pour lui-même ou une autre personne en échange d'une prise de position du comité dont il est membre.
5. Interdire à un membre de défavoriser ou favoriser indûment ou inciter un membre à défavoriser ou à favoriser dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, les intérêts de toute autre personne ou une personne morale.
6. Interdire à un membre de participer à l'examen d'un dossier où il sait être en conflit d'intérêts.
7. Prévoir que s'il est constaté qu'un membre a commis un acte dérogatoire prévu à la présente section, il sera sanctionné par le conseil d'arrondissement, soit par une suspension,

soit par une expulsion, en fonction de la gravité de l'acte. Le mandat de celui-ci prend fin à la date de la décision du conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

Par le passé deux cas de non-respect ont été observés au sein de nos comités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Règlement non susceptible d'approbation référendaire
Avis de motion et dépôt : CA 6 décembre 2022
Adoption : CA 7 février 2023
Publication et mise en vigueur: février 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Radoslav TODOROV
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-23

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE



Dossier # : 1222714013

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2023)

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement sur les tarifs de l'arrondissement, à la séance du conseil d'arrondissement du 1er novembre 2022 par sa résolution CA22 28 260;

ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement à la séance du conseil d'arrondissement du 1er novembre 2022 par sa résolution CA22 28 260;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est recommandé:

D'adopter, avec modifications, le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2023) - Règlement numéro CA28 0079.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2022-12-02 11:27

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1222714013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2023)

CONTENU**CONTEXTE**

Quelques modifications ont été apportées suite au dépôt du règlement à la séance du 1er novembre 2022.

Les modifications sont les suivantes:

- Précision apportée à l'article 17k);
- Révision de la disposition ayant trait aux tournages (article 35);
- L'annexe A est modifiée par le retrait des matériaux (béton et pavage) à la liste des matériaux acceptés à la cour des travaux publics;
- Ajout d'une note à l'annexe B.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1222714013

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2023)

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec* (L.R.Q.,c.C-11.A), le conseil d'arrondissement doit adopter un nouveau règlement sur les tarifs pour l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 28 332 - Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) - numéro CA28 0072 (1212714031).

DESCRIPTION

Article 145 *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* :
Sauf dans les cas prévus aux articles 146 et 146.1, le seul mode de tarification que peut prévoir le conseil d'arrondissement pour financer tout ou partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification prévu au premier alinéa sont à l'usage exclusif de ce conseil.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt: 1er novembre 2022
Adoption: décembre 2022
Publication d'avis de promulgation: décembre 2022
Entrée en vigueur: 1er janvier 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jonathan ST-LOUIS, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2022-10-24



Dossier # : 1229606012

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement de trois (3) panneaux en plexiglas sur une enseigne commune sur pylône existant située au croisement du boulevard Jaques-Bizard et le boulevard Chevreumont composé du lot 4 295 846 du cadastre du Québec.

Il est recommandé :
D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement de trois (3) panneaux en plexiglas sur une enseigne commune sur pylône existant située au croisement du boulevard Jaques-Bizard et le boulevard Chevreumont composé du lot 4 295 846 du cadastre du Québec.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2022-12-02 11:27

Signataire : Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229606012

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement de trois (3) panneaux en plexiglas sur une enseigne commune sur pylône existant située au croisement du boulevard Jaques-Bizard et le boulevard Chevreumont composé du lot 4 295 846 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet consiste à remplacer trois (3) panneaux en plexiglas pour afficher le commerce Espace Optique sur l'enseigne sur pylône existant située au croisement du boulevard Jacques-Bizard et le boulevard Chevreumont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le locataire commercial est Espace Optique Inc. qui occupe l'un des locaux localisés au centre d'achat Jacques-Bizard. Le requérant propose de remplacer trois (3) panneaux en plexiglas sur l'enseigne commune existante. Il s'agit d'une enseigne sur pylône de trois (3) faces de forme triangulaire située au croisement du boulevard Jacques-Bizard et le boulevard Chevreumont.

L'enseigne sur pylône existante est lumineuse. Les panneaux proposés sont en plexiglass d'une dimension de 2,39 mètres de largeur sur une hauteur de 1,07 mètre. Le lettrage est de couleur blanc et rouge sur un fond peinturé noir tel que l'enseigne existante installée sur marquise du local occupé par Espace Optique Inc. Le tout approuvé par résolution CA16 28 0018 en 2016.

Localisé à l'intersection du boulevard Jacques-Bizard et de la rue Chevreumont, le centre commercial est typique d'un tissu urbain pavillonnaire dans lequel il répond aux besoins d'une population locale dépendante à la voiture. L'enseigne, de façon générale s'apparente au concept d'affichage du centre commercial sur l'enseigne commune existante de forme triangulaire.

JUSTIFICATION

L'installation d'une enseigne commerciale est visée aux articles 16 et 17 au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) no CA28 0015.
Les membres du comité discutent de la demande et y sont favorables car ils ont pris en considération l'enseigne existante du commerce qui est identique à celle qui est proposée.

Il est proposé par M. François Allard et appuyé par M. Jean-Pierre Tanguay,

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 15 novembre 2022
Conseil d'arrondissement : 6 décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Radoslav TODOROV
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-23

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE



Dossier # : 1229452033

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est recommandé :

De désigner le conseiller d'arrondissement monsieur Alain Wilson à titre de maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour la période comprise entre le 7 décembre et le 14 mars 2023.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2022-12-02 11:28

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229452033

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit la désignation d'un maire suppléant dans l'arrondissement.

L'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) permet au conseil de désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 28 215 - Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

DESCRIPTION

Nomination d'un maire suppléant pour la période comprise entre le 7 décembre 2022 au 14 mars 2023.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renee Paule LORISTON
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2022-11-28



Dossier # : 1227905048

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur le renouvellement du mandat au comité consultatif d'urbanisme des deux (2) conseillères d'arrondissement, du renouvellement du mandat de la présidence et le renouvellement du mandat de trois (3) membres citoyens au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041.

De nommer, au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, pour une période de deux (2) ans, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024, les membres suivants:

membres du conseil:

- Madame Danielle Myrand, dont la première année à titre de présidente du comité, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023;
- Madame Suzanne Marceau;

membres citoyens:

- Monsieur Jean-Pierre Tanguay;
- Monsieur Franck David;
- Monsieur Steve Bergeron.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2022-12-02 14:35

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227905048

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur le renouvellement du mandat au comité consultatif d'urbanisme des deux (2) conseillères d'arrondissement, du renouvellement du mandat de la présidence et le renouvellement du mandat de trois (3) membres citoyens au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 132 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'un arrondissement peut, conformément au chapitre V du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) compte tenu des adaptations nécessaires, constituer un comité consultatif d'urbanisme (CCU).

À cet effet, il a le pouvoir d'adopter un règlement constituant le Comité et d'en spécifier son mandat et ses règles d'opérations.

Le Règlement no CA28 0041 relatif au comité consultatif d'urbanisme prévoit la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme à l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève en attribuant notamment des règles de fonctionnement du CCU.

En vertu de l'article 3, le Comité est composé de 7 membres, dont cinq (5) membres résidents et deux (2) conseillers municipaux nommés par le conseil d'arrondissement. Il est également possible de nommer deux (2) membres substituts qui peuvent remplacer les membres du comité en cas d'absence ou dans l'impossibilité d'agir.

Le mandat des membres Jean-Pierre Tanguay, Steve Bergeron et Franck David vient à échéance en janvier 2023 ainsi que le mandat des membres du conseil d'arrondissement, Madame Danielle Myrand et Madame Suzanne Marceau. Finalement, selon le Règlement no CA28 0041 la période de la présidence est d'une période d'un (1) an et la présidence vient également à échéance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Avril 2022

Résolution no CA22 28 086

Nommer Monsieur Claude-Henri Bertrand et Monsieur François Allard 2022-2024

Novembre 2021

Résolution no CA21 28 311

Fin du mandat de Monsieur Yves Sarault et Monsieur Christian Larocque

Nommer Madame Danielle Myrand et Madame Suzanne Marceau à titre de membre permanent 2021-2022

Nommer à la présidence Madame Danielle Myrand 2021-2022

Juin 2021

Résolution no CA21 28 169

Fin du mandat de Monsieur Marcel Labbé

Nommer Monsieur Franck David à titre de membre permanent 2021-2023

Renouveler Monsieur Jean-Pierre Tanguay à titre de membre permanent 2021-2023

Décembre 2020

Résolution no CA20 28 312

Nommer Monsieur Franck David à titre de membre suppléant 2021-2023

Nommer Monsieur René Gervais à titre de membre permanent 2021-2023

Nommer Monsieur Steve Bergeron à titre de membre permanent 2021-2023

Nommer Monsieur Christian Larocque à la présidence 2021

Janvier 2020

Résolution : no CA20 28 019

Nommer Madame Danielle Myrand à titre de membre permanent 2020-2022

Nommer Monsieur Yves Sarault pour la présidence 2020

(...)

DESCRIPTION

Les membres du comité sont chargés d'étudier et de soumettre des recommandations ou des avis au conseil d'arrondissement sur toutes questions qui lui sont soumises concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement, la construction ou toute autre information qui lui sont soumises par le maire, le président ou par tout autre officier municipal en charge de l'application des règlements CA28 0015, CA28 0023, CA28 0024, CA28 0025 et 11-018.

Rappelons que le comité est consultatif et le conseil d'arrondissement conserve le droit et le privilège d'accepter, de modifier ou de rejeter toute recommandation du comité.

D'autre part, selon le Règlement no CA28 0041, *le comité est composé de sept (7)*

membres, dont :

- *cinq (5) membres nommés par le conseil d'arrondissement, choisis parmi les résidents de l'arrondissement, à partir de listes de recommandations soumises au conseil d'arrondissement;*
- *deux (2) conseillers municipaux nommés par le conseil d'arrondissement;*
- *au plus deux (2) membres suppléants, sont nommés par le conseil d'arrondissement pour remplacer les membres du comité absents ou dans l'impossibilité d'agir.*

3.2 i) Le premier mandat est de deux (2) ans pour quatre des membres du comité et d'un (1) an pour les trois autres. La durée de tout mandat subséquent est de deux (2) ans.

ii) Le mandat de chacun des membres du comité est renouvelable sur résolution du conseil d'arrondissement;

Voici les membres actifs du comité consultatif d'urbanisme et la durée de leur présent mandat :

Membres Période

M. Franck David, résident Fin du mandat décembre 2024
M. Jean-Pierre Tanguay, résident Fin du mandat décembre 2024
M. Steve Bergeron, résident Fin du mandat décembre 2024
M. Claude-Henri Bertrand, résident Fin du mandat avril 2024
M. François Allard, résident Fin du mandat avril 2024
Mme Danielle Myrand, conseillère Fin du mandat décembre 2024
Mme Suzanne Marceau , conseillère Fin du mandat décembre 2024

JUSTIFICATION

Le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Jean-Pierre Tanguay, Steve Bergeron et Franck David vient à échéance en janvier 2023. Pour une période de deux (2) ans supplémentaires, le mandat de ces membres est renouvelé afin d'assurer le fonctionnement du comité.

Il en va de même pour les membres du conseil d'arrondissement avec Madame Danielle Myrand et Madame Suzanne Marceau. Le premier mandat était pour une période d'un (1) an. Le second mandat pour la période suivante est de 2 ans tel qu'inscrit au Règlement no CA28 0041.

Finalement, la période de la présidence est également à renouveler. Le mandat de Madame Danielle Myrand est reconduit pour une période d'un (1) an supplémentaire tel qu'inscrit au Règlement no CA28 0041.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant alloué pour un membre résident est de 100\$ par sa présence lors d'une séance tel qu'indiqué à la résolution no CA02 010202.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 6 décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens (Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael LEDOUX
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE

Le : 2022-11-29



Dossier # : 1229413031

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur le renouvellement de la nomination de la présidence et des membres du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0075)

Il est recommandé :
de nommer au comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence, pour un mandat d'un an, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, les membres suivants:

Membre du conseil d'arrondissement:
monsieur Alain Wilson à titre de président du comité;

Membres citoyens:
- Madame Martine Blanchet
- Monsieur Pier-Luc Cauchon
- Monsieur Michel Wilson

de nommer, à titre de membre citoyen, monsieur Yves Ravacley pour un mandat de 1 an, soit du 9 mars 2023 au 9 mars 2024.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2022-12-02 14:38

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229413031

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur le renouvellement de la nomination de la présidence et des membres du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0075)

CONTENU**CONTEXTE**

Adoption d'un règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075 le 1er février 2022.

En vertu de l'article 5, le comité est composé de 7 membres, dont quatre membres citoyens et un conseiller d'arrondissement, nommés par résolution du conseil d'arrondissement, et trois (3) employés d'arrondissement (directeur des travaux publics ou un représentant désigné, coordonnateur du service de sécurité publique et le commandant du poste de quartier 3 ou son représentant désigné).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 28037 - Adoption du règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0075) - 1212714044.

CA22 28049 - Statuer sur la nomination du président et des membres du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève CA28 0075 - 1219413001

CA22 28063 - Statuer sur le remplacement d'un membre du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève tel que requis par le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève CA28 0075 - 1229413004.

DESCRIPTION

Le mandat du comité SPCMU est de fournir au conseil d'arrondissement des avis et des recommandations sur la sécurité routière et la circulation, sur des enjeux de sécurité ainsi que sur des enjeux concernant les mesures d'urgence dans l'arrondissement. À cet effet, il reçoit et étudie toute demande qu'on lui soumet conformément au présent règlement et se réfère au besoin aux normes de la signalisation routière du Québec et à la réglementation pertinente. L'étude des demandes se veut de nature essentiellement technique.

Le comité a comme objectifs principaux la diminution des accidents et l'accroissement de la sécurité sur le territoire de l'arrondissement tout en tenant compte des besoins des différents intervenants tels que : piétons, cyclistes, automobilistes, véhicules d'urgence, véhicules d'entretien.

Le comité étudie toute demande qu'il reçoit du président et du coordonnateur de la sécurité publique et fournit au conseil d'arrondissement, des avis et recommandations afin que le conseil d'arrondissement puisse statuer sur la demande. À cet effet, le président et le coordonnateur de la sécurité publique déterminent les demandes des citoyens qui doivent être analysées par le comité. Par contre, le comité peut, de son propre chef, décider de ne pas étudier, ou de reporter l'étude d'une demande. Le comité peut également, de son propre chef, décider d'étudier et formuler des avis et recommandations pour un sujet qui n'a pas été présenté par le président du comité.

Selon l'article 6, les mandats du membre du conseil d'arrondissement et des citoyens sont d'une durée d'un (1) an. À l'expiration du mandat de ces membres, le conseil nomme par résolution leur remplaçant, les membres sortants pouvant y être affectés de nouveau.

La nomination de la majorité des membres débutera le 1er janvier 2023 et se terminera le 31 décembre 2023. Quant au mandat d'un des membres du comité, il couvrira la période comprise entre le 9 mars 2023 et le 9 mars 2024.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon l'article 23, les 4 membres citoyens reçoivent une rémunération de 100 \$ pour leur présence aux réunions. Le comité tient 8 rencontres par année civile (art. 11). Quant à la rémunération de la personne occupant le poste de la présidence du comité, le règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil de l'arrondissement (CA28 0061-1) prévoit qu'elle est établie à 3 795\$ par année.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens (Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samuel LAFOND
coord.sec.publ. <<arr.ilbiz>>

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
c/d urb.permis & inspections

Le : 2022-11-30



Dossier # : 1229452034

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement.

Le conseil d'arrondissement prend acte du dépôt, conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* , des déclarations des intérêts pécuniaires de :

Madame Suzanne Marceau, conseillère d'arrondissement pour le district de Sainte-Geneviève;

Madame Danielle Myrand, conseillère d'arrondissement pour le district de Pierre-Forcier;

Monsieur Richard Bélanger, conseiller d'arrondissement pour le district de Jacques-Bizard;

Monsieur Alain Wilson, conseiller d'arrondissement pour le district de Denis-Benjamin-Viger.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2022-12-02 11:28

Signataire : Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229452034

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des conseiller-ères d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu des articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2.2), tout membre du conseil doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, et par la suite à chaque année, dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer au conseil leur déclaration des intérêts pécuniaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Tout conseiller d'arrondissement doit donc déposer au conseil d'arrondissement une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la communauté métropolitaine et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout autre organisme municipal dont le membre fait partie.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2.2).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renee Paule LORISTON
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2022-11-28